

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

**CONSEIL EXECUTIF
QUINZIEME SESSION ORDINAIRE
28 – 30 juin 2009
Syrte (Libye)**

EX.CL/518(XV)

**RAPPORT SUR LA SIXIEME REUNION DES CHEFS D'ETAT-MAJOR ET DES
CHEFS DES SERVICES DE SURETE ET DE SECURITE AFRICAINS
(ADDIS ABEBA, ETHIOPIE, 14 MAI 2009) ET LA TROISIEME REUNION
ORDINAIRE DES MINISTRES AFRICAINS DE LA DEFENSE,
DE LA SURETE ET DE LA SECURITE
(ADDIS ABEBA, 15 MAI 2009)**

**RAPPORT SUR LA SIXIEME REUNION DES CHEFS D'ETAT-MAJOR ET DES
CHEFS DES SERVICES DE SURETE ET DE SECURITE AFRICAINS
(ADDIS ABEBA, ETHIOPIE, 14 MAI 2009) ET LA TROISIEME REUNION
ORDINAIRE DES MINISTRES AFRICAINS DE LA DEFENSE,
DE LA SURETE ET DE LA SECURITE
(ADDIS ABEBA, 15 MAI 2009)**

I. INTRODUCTION

1. Lors de leur 2^{ème} session ordinaire, tenue à Addis Abéba le 28 mars 2008, les Ministres africains de la Défense et de la Sécurité (MADS) ont examiné l'état de mise en place opérationnelle de la Force africaine en attente (FAA). Les Ministres ont adopté les documents de la FAA relatifs à la doctrine, aux procédures opérationnelles permanentes, à la logistique, à la formation et à l'évaluation, au commandement et au contrôle. Les Ministres ont donné leur accord de principe pour la prise en compte des nouveaux documents élaborés dans le cadre de la Capacité de déploiement rapide (CDR) de la FAA, ainsi que du rapport sur l'étude relative aux dépôts logistiques. Les Ministres sont également convenus de se réunir chaque année pour faire le point des efforts visant à rendre la FAA pleinement opérationnelle et arrêter la marche à suivre.

2. Lors de sa 13^{ème} session ordinaire, tenue à Sharm-El-Sheikh, en Egypte, du 24 au 28 juin 2008, le Conseil exécutif a entériné les recommandations contenues dans la Déclaration adoptée par la deuxième session ordinaire des MADS, et a demandé à la Commission de travailler en étroite collaboration avec les Communautés économiques régionales (CER) et les Mécanismes régionaux, ainsi qu'avec les Etats membres, en vue de la mise en œuvre, dans les plus brefs délais, des recommandations formulées pour l'opérationnalisation de la FAA d'ici 2010. Les Ministres ont exhorté les Etats membres et les partenaires à fournir l'appui technique et financier nécessaires pour la mise en place effective de la FAA d'ici à 2010. Afin de mieux suivre les progrès accomplis à cet égard, les Ministres ont décidé de se réunir régulièrement chaque année.

3. Dans le prolongement de cette décision, le Comité technique spécialisé sur la Défense, la Sécurité et la Sûreté (CTSDSS), composé des Ministres africains de la Défense, de la Sécurité et de la Sûreté (MADSS), a tenu sa 3^{ème} réunion ordinaire à Addis Abéba le 15 mai 2009. Cette réunion a été précédée par une réunion d'experts, du 11 au 13 mai 2009, et par la réunion des Chefs d'Etat-major africains et des Chefs des Services de Sûreté et de Sécurité (CEMA) le 14 mai 2009.

4. Le présent rapport rend compte du déroulement de la réunion ainsi que de ses résultats.

**II. DEROULEMENT DE LA REUNION DES MINISTRES AFRICAINS DE LA
DEFENSE, DE LA SECURITE ET DE LA SURETE ET DES REUNIONS
PREPARATOIRES**

5. Comme indiqué plus haut, la réunion des CTSDSS a été précédée par celles des experts, du 11 au 13 mai 2009, et des CEMA, le 14 mai 2009. Les représentants des Etats membres et ceux de la CEDEAO, de la CEEAC et de la SADC, ainsi que du Mécanisme de coordination de la Brigade régionale en attente de l'Afrique de l'Est

(EASBRICOM) et de la Capacité régionale de l'Afrique du Nord (NARC) ont pris part à ces réunions.

6. La réunion des experts a examiné les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre opérationnelle de la FAA et la deuxième feuille de route de la FAA. A l'issue de ses travaux, la réunion a adopté un rapport qu'elle a proposé aux CEMA. Le rapport des experts est joint en annexe.

7. La réunion des CEMA, tenue le 14 mai 2009, a entériné dans ses Conclusions, les recommandations des experts. Les CEMA ont notamment mis en relief les points suivants :

- la nécessité de la mise en place d'un Comité chargé des Finances pour étudier les modalités de financement des opérations de soutien à la paix entreprises par l'UA;
- l'expression des besoins financiers nécessaires à la mise en place des systèmes d'information et de communication;
- l'élaboration du concept de transport stratégique, en étroite collaboration avec les régions;
- l'organisation de l'exercice continental AMANI-AFRICA dans les délais impartis (mars – avril 2010);
- le développement de la composante police, avec un accent particulier sur la mise en place de bases de données, la maîtrise des effectifs et l'expression des besoins en formation; et
- le développement de la composante civile, en insistant sur le recrutement, la coordination entre l'UA et les REC/RM et l'harmonisation des procédures.

8. S'agissant de la base logistique continentale, la réunion a décidé de renvoyer la question à la réunion des Ministres. Pour sa part, la Commission a recommandé qu'une nouvelle étude soit réalisée pour déterminer :

- les coûts estimatifs de transport et des moyens de protection contre l'humidité;
- les frais incombant à la Commission de l'UA pour rendre la base pleinement opérationnelle;
- les délais requis pour la mise en place de la base;
- la participation des éléments des brigades régionales à l'évaluation et à la formulation des recommandations.

9. Le CTSDSS s'est réuni le 15 mai 2009. La réunion a permis de faire le point des progrès réalisés dans la mise en place de la FAA, et a souligné la nécessité d'intensifier les efforts visant à rendre la FAA pleinement opérationnelle. Dans ce cadre, la réunion a notamment :

- convenu de la mise en place d'un Comité des Finances qui sera chargé de faire des propositions qui permettent de trouver des moyens prévisibles et durables, pour financer les missions de soutien à la paix ;
- pris note du fait que l'équipe d'évaluation technique n'a pas soumis de rapport et a décidé de suspendre la décision relative à l'emplacement de la Base logistique continentale jusqu'à ce que les détails de l'évaluation technique soient présentés ;
- demandé à la Commission de soumettre les implications financières des besoins dans le domaine des systèmes d'information et de communication, et recommandé que l'Afrique cherche à financer elle-même ses besoins, en raison des responsabilités qui sont les siennes et du caractère sensible des informations en cause ;
- pris acte des activités en cours en ce qui concerne l'élaboration du concept relatif à la CDR de la FAA, et invité la Commission à poursuivre ses efforts et à organiser les autres séminaires régionaux sur le concept de la CDR ;
- pris en compte les activités en cours dans le domaine de l'élaboration du concept de transport stratégique ; et
- invité la Commission à veiller à ce que l'Exercice AMANI-AFRICA se déroule dans les délais impartis et encouragé les Etats membres à détacher des fonctionnaires auprès de la Commission pour l'Exercice AMANI-AFRICA et à subvenir à leurs besoins pendant la période de leur détachement.

10. La réunion a également formulé des recommandations sur la composante police et la composante civile de la FAA. De même, la réunion a procédé un échange de vues sur la question de l'appartenance à une ou plusieurs bridages régionales, estimant qu'il s'agit là d'une question de souveraineté nationale et de choix, et qu'elle dépend de la capacité des pays concernés à remplir les obligations qui en résultent. La Déclaration du CTSDSS est ci-jointe.

III. OBSERVATIONS

11. La réunion du CSTDSS a marqué une nouvelle étape dans la mise en place de la FAA. Il importe que le Conseil exécutif entérine la Déclaration de la réunion, afin de permettre à la Commission de procéder à sa mise en œuvre en collaboration avec tous les acteurs concernés.

12. Des progrès importants ont été accomplis, notamment sur le développement des Brigades régionales et de la composante police de la Force. En outre, les préparatifs en vue de la conduite de l'exercice Amani Africa se poursuivent. Cet exercice d'Etat-major permettra de tester en grandeur nature l'état de préparation de la FAA et de revisiter certaines des hypothèses sur la base desquelles elle a été conçue. L'objectif est de faciliter les ajustements requis de façon à ce que la FAA puisse répondre effectivement aux défis auxquels le continent est confronté dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

13. Toutefois, beaucoup reste à faire pour rendre la FAA pleinement opérationnelle. Il s'agit notamment du développement de la composante civile de la FAA, du financement des opérations de soutien à la paix entreprises par l'UA, de la mise en place de structures adéquates au niveau de la Commission et de l'adoption de procédures appropriées.

14. La mise en place de la FAA suppose la mobilisation d'une volonté politique encore plus forte et que les Etats membres apportent l'appui nécessaire, aussi bien financier qu'humain. L'opérationnalisation de la FAA nécessite en effet de mobiliser des ressources financières importantes qui ne sauraient provenir exclusivement des partenaires extérieurs. D'où la nécessité de trouver des solutions appropriées pour permettre aux Etats membres de s'approprier pleinement la FAA.

**REUNION D'EXPERTS PREPARATOIRE A LA SIXIEME REUNION
DES CHEFS D'ETAT- MAJOR ET DES SERVICES DE SECURITE ET DE SURETE,
AINSI QUE LA TROISIEME REUNION ORDINAIRE
DES MINISTRES DE LA DEFENSE,
DE LA SECURITE ET DE LA SURETE**

**11-13 MAI 2009
ADDIS ABEBA (ETHIOPIE)**

**EX CL/518 (XV)
Annexe I**

RAPPORT DE LA REUNION

RAPPORT DE LA REUNION

I. INTRODUCTION

1. Les Ministres de la Défense, de la Sécurité et de la Sûreté se sont réunis le 28 mars 2008, à Addis Abéba (Ethiopie), lors de leur deuxième session ordinaire, pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en place opérationnelle de la FAA et du Comité d'état-major. La réunion a été précédée, du 24 au 27 mars, par la cinquième réunion des Chefs d'Etat-major, des Chefs des Services de Sécurité, ainsi que par la réunion des experts.

2. Les Ministres ont adopté les documents de la FAA relatifs à la doctrine, aux procédures opérationnelles permanentes, à la logistique, la formation et l'évaluation, au commandement, au contrôle, et ont donné leur accord de principe pour la prise en compte des nouveaux documents élaborés dans le cadre de la capacité de déploiement rapide de la FAA, ainsi que pour le rapport sur l'étude relative aux dépôts logistiques. Ils ont demandé à la Commission, en collaboration avec les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux et les Etats membres de poursuivre le renforcement de ces domaines et de soumettre les propositions d'ici 2010.

3. Conformément aux conclusions de la cinquième réunion des Chefs d'Etat-major et des Chefs des Services de Sécurité, ainsi que de la Déclaration des Ministres de la Défense et de la Sécurité, la Commission de l'UA a adopté en juillet 2008, la Feuille de route n° II en vue de la mise en place opérationnelle de la FAA. Cette Feuille de route a été établie en vue de mettre un terme aux problèmes posés par la Feuille de route n°I restés en suspens, de consolider ce qui a déjà été fait et de mettre l'accent sur le renforcement des capacités de la FAA, afin de relever les défis des opérations de soutien à la paix (OSP).

4. Les Chefs d'Etat-major ont, entre autres, demandé à la Commission de l'UA d'organiser, une fois l'an, une réunion des Chefs d'Etat-major, des Chefs des Services de Sécurité et des Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux, afin d'examiner les questions relatives à l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS). L'appellation « Comité technique spécialisé de la Défense, la Sécurité et la Sûreté » a été adoptée lors de la session ordinaire du Conseil exécutif à Sharm El Sheikh, en juin 2008, en vue de remplacer l'appellation Ministres de la Défense, de la Sécurité et de la Sûreté de l'UA.

5. Compte tenu de ce qui précède, la Commission de l'UA a organisé, le 15 mai 2009, à Addis Abéba (Ethiopie), la troisième réunion ordinaire des Ministres de la Défense et de la Sécurité. Celle-ci a été précédée par une réunion des experts, les 11 et 12 mai 2009, et par la sixième réunion du Comité technique spécialisé de la Défense, la Sécurité et la Sûreté le 14 mai 2009. La réunion des experts s'est tenue au Centre de Conférences de la Commission de l'UA et a enregistré la participation de représentants des Etats membres de l'UA et des Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux.

II. OUVERTURE

6. La réunion a été officiellement ouverte par M. El Ghassim Wane, Directeur par intérim du Département Paix et la Sécurité de la Commission de l'UA. Il a, au nom du

Commissaire à la Paix et à la Sécurité, souhaité la bienvenue aux participants. Il a rappelé les conclusions de la dernière réunion des Ministres de la Défense et de la Sécurité tenue à Addis Abéba le 28 mars 2008, et a indiqué que la réunion avait pour objet de faire le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces recommandations. Il a invité les participants à garder présent à l'esprit que la FAA ne constitue qu'un aspect du mécanisme complexe de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, qui nécessite une coordination et une collaboration entre ses différentes composantes.

7. Le Directeur par intérim a fait observer que la mise en œuvre opérationnelle de la FAA nécessite un financement prévisible et durable. A cet égard, il s'est référé au Rapport du Groupe Prodi, qui a été établi à la demande du Secrétaire général des Nations unies, et a indiqué que ledit rapport fait l'objet de consultations entre l'UA et l'ONU en vue de déterminer la meilleure façon de le mettre en œuvre.

III. ELECTION DU BUREAU

8. A la suite de consultations, les membres ci-après ont été élus :

Colonel Alhadi Rahuma	-	Président.(NARC)
Général de Division Hamed Abdalla	-	Vice-Président
Général de brigade Rizogo Rousselet	-	Vice-président (CEEAC).
Colonel Benson Omoyugbo (CEDEAO).	-	Vice-président
Général de Brigade SM Dlamini	-	Vice-président (SADC)
Général de Division Hanfii Abdalla président/Rapporteur	-	Vice- (EASBRICOM).

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9. A la suite de l'élection du Bureau, le Colonel Alhadi Rahuma a pris ses fonctions de président de séance de la réunion des experts. Le Président a noté qu'en raison de la formation de ce Comité, qui va se réunir une fois par an, il convient d'élaborer son règlement intérieur, afin de lui permettre d'examiner à fond les questions mais aussi de donner plus de poids aux recommandations. Puis l'ordre du jour suivant a été adopté :

- a) organisation des travaux ;
- b) point sur les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre opérationnelle de la FAA ;
- c) examen de la feuille de route N°II de la FAA ;
- d) examen des autres questions ;
- e) examen et adoption des recommandations à l'intention des chefs d'Etat-major et des chefs des services de sécurité.
- f) séance de clôture.

V. ORGANISATION DES TRAVAUX

10. La réunion a adopté les horaires de travail suivants :

- a) 11 mai 2009 – Matinée : 9h à 13h
Après-midi : 14h à 18h
- b) 12 mai 2009 – Matinée : 9h à 13h
Après-midi : 14h30 à 18h

VI. POINT 1 : COMMUNICATION SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DE LA FORCE AFRICAINE EN ATTENTE (FAA)

APERCU SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA FORCE AFRICAINE EN ATTENTE

11. Un représentant de la Division des Opérations de soutien à la Paix (DOSP) de la Commission de l'UA a fait une mise à jour sur les travaux effectués dans le cadre de la mise en œuvre de la FAA, depuis la seconde réunion ordinaire des Ministres de la Défense et de la Sécurité. Les défis suivants ont été mis en relief :

- a. le manque de financement ;
- b. le manque de compréhension entre la Commission de l'UA et les CER/MR sur le processus de prise de décision concernant les mandats, en particulier, ceux de la Capacité de Déploiement Rapide (CDR) ;
- c. le manque de communications fiables au niveau stratégique pour assurer la liaison entre les CER/MR, auquel s'ajoutent les problèmes d'interopérabilité des équipements.

DEVELOPPEMENTS AU NIVEAU DES BRIGADES REGIONALES

12. Les représentants des brigades régionales ont, à tour de rôle, informé la réunion des évolutions dans leurs brigades respectives. Le résumé des communications se présente comme suit :

- a) **CEEAC.** La CEEAC, dispose d'un Etat-Major de planification (PLANELM) et d'une Brigade. Les promesses de contributions en troupes ont été faites, et la CEEAC est dans un processus de certification. La base de données de la composante civile n'est toujours pas créée. La brigade a effectué deux exercices sur carte en 2008, mais ne pourra effectuer l'exercice sur le terrain (FTX) qu'entre mai et juillet 2010, en raison des contraintes politiques et techniques dans la région. Le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale (MARAC) est à une étape avancée de développement. Il est également envisagé de créer un dépôt logistique régional à Douala, au Cameroun.
Le représentant de la CEEAC a saisi l'occasion pour informer la réunion des efforts consentis pour entreprendre des patrouilles dans le Golfe de Guinée, afin de prévenir la piraterie comme ce qui se passe actuellement dans le Golfe d'Aden, et a invité la CEDEAO à emboîter le pas pour suppléer aux efforts de la CEEAC.

- b) **Force en attente de la CEDEAO :** La Force en attente de la CEDEAO dispose d'un PLANELM, d'un siège pour l'équipe opérationnelle et de promesses de contributions qui ont été vérifiées. L'équipe opérationnelle a effectué des exercices sur carte et de poste de commandement (CPX) au cours de la période, sur la base des annonces de contributions qui ont été faites. Elle s'apprête à effectuer un FTX (Exercice d'entraînement sur le terrain) en juin 2009, au Burkina Faso, à la suite de quoi les efforts seront axés sur les capacités de la brigade principale. Il n'y a pas de civils au sein du PLANELM. La composante police est en train d'être graduellement mise en place, tandis que des efforts sont en cours pour l'établissement de la composante civile. Des efforts sont déployés pour créer un dépôt de la logistique de la CEDEAO à Freetown, en Sierra Leone, mais cela requiert plus d'apports financiers pour accélérer le processus.
- c) **EASBRIG :** EASBRIG dispose également d'un PLANELM et d'un Etat-major de Brigade. Les contributions en troupes/Police ne sont pas encore réalisées. En dehors de la représentation civile et de la police dans le PLANELM, la composante civile et de la police de la brigade n'est pas encore créée. La brigade a conduit ses exercices sur carte et de poste de commandement, et s'apprête à conduire son exercice sur le terrain en novembre 2009. Les défis majeurs de la brigade comprennent la mobilisation de fonds pour la conduite du FTX et la création de son dépôt logistique régional.
- d) **SADCBRIG :** La SADCBRIG dispose d'un PLANELM, avec une représentation civile et de police. Elle ne dispose pas d'un Etat-major pour la brigade en attente, mais compte en créer seulement en cas de besoin. La brigade a conduit son exercice sur carte et son exercice de poste de commandement, et se prépare pour son FTX en septembre 2009 en Afrique du Sud. La SADC a annoncé qu'elle a décidé de financer ses exercices pour ne pas dépendre des bailleurs de fonds en raison de la question de l'appropriation, malgré le fait que la question de financement demeure toujours un problème majeur.
- e) **NARC :** Les Ministres de la Défense de la Capacité régionale de l'Afrique du Nord (NARC) ont approuvé la création de la à Tripoli, en Libye le 21 décembre 2008. La NARC depuis lors a créé son état-major de brigade et un PLANELM. La mise en place de la brigade et les dépôts régionaux (Caire et Alger) est en cours.

13. **Discussions :** A l'issue des débats sur les exposés sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la FAA, les participants ont recommandé que le Comité spécialisé sur la Défense, la Sécurité et la Sûreté institue un Comité des Finances pour faire des propositions concernant la recherche de moyens prévisible et durable de financer les missions de l'UA.

VII. POINT 2 : EXAMEN DE LA FEUILLE DE ROUTE II DE LA FAA

DEPOTS DE LOGISTIQUE

14. Un membre de l'Equipe d'évaluation technique de l'UA a fait le point sur l'état général des sites de Douala (Cameroun) et de Jijel en Algérie. Chacun des sites est adéquat pour abriter la Base logistique continentale (BLC). Deux observations ont été faites concernant le manque de centralité de Jijel et l'humidité de Douala.

15. **Discussions :** La réunion a reconnu les efforts déployés par l'équipe d'évaluation, mais a exprimé des avis divergents pour le choix de la BLC. La réunion a, par conséquent, recommandé qu'une troisième mission d'évaluation soit constituée, dont les termes de référence seront formulées sur la base de l'expérience de l'Organisation des Nations unies, en vue de déterminer les implications financières de l'ensemble des aspects. Toutefois, en raison des contraintes de temps, la Commission de l'UA devrait ensuite se voir accorder la prérogative de prendre une décision sur l'emplacement.

SYSTEMES DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

16. Les experts ont été informés des problèmes de communication qui se posent à la FAA. Ils ont souligné qu'ils nécessitent une attention immédiate dans le cadre de l'exercice continental AMANI-AFRICA, qui sera difficile à mener en l'absence de communications stratégiques fiables. Pour assurer la liaison des brigades régionales avec l'UA, les besoins suivants ont été évoqués :

- a) nécessité de doter la FAA de mécanismes autonomes de communications différents de ce qui existe dans le cadre du réseau actuel des Systèmes de gestion de l'information, qui ne correspond pas assez aux besoins particuliers de la FAA ;
- b) nécessité de créer d'urgence des liaisons avec les PLANELMS /Brigades régionales à partir des ressources actuelles ;
- c) création d'un centre d'opérations/de commandement de base de la FAA au siège de l'UA dans le but d'améliorer progressivement ces mêmes dispositifs au fur et à mesure de la disponibilité des ressources ;
- d) en conformité avec le point c précité, recruter au minimum 3 opérateurs/techniciens de radio pour pouvoir gérer le centre d'opérations/de commandement 24h sur 24 sur la base d'une rotation de 8 heures. Le personnel doit augmenter au fur et à mesure que le système devient pleinement opérationnel.
- e) nécessité impérieuse de se doter de systèmes de radio de haute fréquence pour appuyer le réseau de Station Terrestre à très Petite Antenne VSAT. Il s'avère essentiel d'avoir un contrôle en temps réel des événements sur le terrain. Ces systèmes de radio devraient disposer de dispositifs de chiffrement, tels que les **sauts de fréquence**, et d'autres caractéristiques, comme la **Prise de Liaison Automatique**.

17. **Discussions** : Les participants ont pris acte des besoins des systèmes d'information et de communication, et ont demandé à la Commission de soumettre les incidences financières de ces besoins que l'Afrique devrait prendre en charge, en tenant compte du caractère confidentiel des informations en causes.

CAPACITE DE DEPLOIEMENT RAPIDE (CDR)

18. La Commission a organisé des séminaires au sein de l'EASBRICOM, de la SADC et la CEEAC, entre octobre et avril 2009, afin d'informer et d'obtenir les points de vue des différentes régions sur le concept de la CDR afin de l'actualiser. Ces séminaires ont souligné la nécessité :

- a) d'avoir la même conception de qui devra envoyer une mission de CDR et sur la nécessité d'utiliser un système simple de contrôle et de commandement pour les opérations de la CDR ;
- b) d'élaborer un Mémoire d'entente entre la Commission de l'UA et les CER/MR et entre ces dernières et les Etats membres ;
- c) d'identifier les capacités disponibles, les contrôler et les placer dans un dossier en attente (vivier) ;
- d) de fournir à la CDR l'appui logistique requis ; et
- e) de créer un mécanisme de financement prévisible et durable, pour appuyer le soutien logistique de la CDR.

19. Il reste à organiser les deux derniers ateliers au sein de la CEDEAO et de la NARC. Enfin, un séminaire d'harmonisation se tiendra pour finaliser le concept.

Débats.

20. Les experts ont pris note des tentatives en cours pour renforcer le concept de la CDR et ont recommandé que la Commission ait la possibilité d'organiser les autres ateliers, afin d'harmoniser le concept

CAPACITÉ DE TRANSPORT STRATÉGIQUE

21. **Un concept** de transport stratégique maritime a été élaboré pendant une réunion technique qui s'est tenue à Addis Abéba (Ethiopie), du 2 au 6 mars 2009. Ce concept sera soumis aux Communautés économiques régionales (CER)/Mécanismes régionaux (MR) et aux Etats membres au cours des différents ateliers pour recueillir leurs contributions.

22. Il a été demandé aux Forces nationales de défense algériennes d'élaborer un concept de capacité de transport stratégique aérien, en collaboration avec d'autres acteurs de la NARC, et aux forces nationales de défense de l'Afrique du Sud d'organiser un groupe de travail pour développer un concept de transport stratégique routier/ferroviaire en collaboration avec des acteurs de la SADC. Les deux projet de document devraient être achevés au plus tard le 30 novembre 2009.

23. **Discussions** Les participants ont examiné la question relative au concept du transport stratégique et ont recommandé que:

- a. les personnes chargées d'élaborer le concept collaborent étroitement avec les régions qui ont déjà commencé à travailler sur le transport stratégique afin d'enrichir le produit final ;
- b. l'étude devrait également couvrir les aspects juridiques.

ENTRAINEMENT DE LA FAA ET AMANI-AFRICA

24. Les participants ont été informés de la tenue de l'atelier sur la mise en œuvre du plan de formation de la FAA qui a eu lieu les 17 et 18 décembre 2008, dont les résultats ont abouti au plan de formation pour 2009-2010. La directive de formation 2009-2010, élaborée pour servir d'orientation pour l'entraînement de la FAA, a également été portée à leur attention. Le présentateur a indiqué que la Commission de l'UA et les Brigades ont, dans l'ensemble, adopté ce plan et cette directive, mais il a fait remarquer le fait que la plupart des Brigades ne soumettaient pas les comptes-rendus d'exécution trimestriels exigés. Il a également fait savoir que la participation du personnel des Brigades aux exercices d'entraînement organisés par les uns et les autres étaient nécessaires pour l'échange d'idées et la création d'une synergie au sein de la FAA, et il a ajouté que certaines Brigades n'avaient toujours pas invité les autres à assister à leurs exercices.

25. Les participants ont été également informés des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'exercice AMANI-AFRICA, qui devrait aboutir à un exercice de poste de commandement (CPX) au niveau continental, qui sera mené d'ici mars 2010, afin de permettre à la Commission de faire rapport au Conseil sur l'état des préparatifs opérationnels de la FAA d'ici le mois de juin de cette même année. Le cycle des activités est très serré dans le but de respecter la date butoir de mars 2010. L'attention des participants a également été attirée sur le fait que la DSOP a besoin, de toute urgence, d'augmenter les effectifs de 15 à l'heure actuelle à au moins 83 fonctionnaires, pour lui permettre de planifier et de conduire l'exercice. A cet égard, un appel a été lancé aux Etats membres pour qu'ils détachent auprès de la DSOP des fonctionnaires qualifiés et qu'ils les prennent en charge.

26. **Discussions** A la suite de leurs débats, les experts sont parvenus aux conclusions ci-après :

- a. la Commission devrait être invitée à veiller à ce que l'Exercice AMANI-AFRICA se déroule dans les délais impartis ;
- b. Les Etats membres devraient être encouragés à détacher des fonctionnaires auprès de la DSOP à l'UA pour l'Exercice AMANI-AFRICA et les prendre en charge pendant la période de leur détachement, en prenant en compte le principe de la répartition géographique.

COMPOSANTE DE POLICE

27. Le groupe de travail de la police a présenté un rapport détaillé sur les principales activités réalisées en ce qui concerne le développement de la composante de police pendant cette période.

28. **Discussions** : Les experts ont pris note du travail effectué et ont recommandé ce qui suit :

- a) des bases de données sur la police de réserve devraient être mises en place à la Commission de l'UA , pour les responsables des missions de police à un niveau stratégique, et dans les CER/MR, pour les agents de police individuels (API) et les Unités de police constituées (UPC) ;
- b) des mesures devraient être prises pour mieux sensibiliser les pays contributeurs de police, les chefs de la police et les chefs de la gendarmerie aux activités de police de la FAA ;
- c) des efforts devraient être entrepris pour augmenter les niveaux des effectifs à la Commission de l'UA et au sein des CER/MR. Le recrutement de commissaires de police à la Commission de l'UA devrait être considéré comme prioritaire ;
- d) Il importe de revoir à la hausse les dispositions relatives aux agents de police de réserve afin de faire passer le nombre des API par CER/MR de 240 à 720 : 240 opérationnels (en mission) 240 en réserve et 240 en formation. S'agissant des UPC, il est recommandé de faire également passer leur nombre de 2 à 6 unités par CER/MR : 2 opérationnels (en mission), 2 en réserve et 2 en formation ;
- e) il importe de procéder à l'analyse des besoins en formation des agents de police et renforcer la mise en œuvre opérationnelle de la composante police de la FAA ;
- f) Il importe que l'UA, les CER/MR en collaboration avec les pays contributeurs de police (PCP) trouvent d'urgence une solution à la composition et aux capacités de la CDR de la police de la FAA ;
- g) Il importe d'harmoniser de toute urgence les divergences existant dans la structure de la police à l'UA et au sein des CER/MR conformément aux fonctions essentielles identifiées.

COMPOSANTE CIVILE

29. Le groupe de travail civil a examiné le contenu du rapport de l'atelier sur le recrutement, la formation et l'affectation de la composante civile de la FAA qui a été organisé en juillet 2008 à Kampala (Ouganda). Après des discussions et des commentaires généraux, le groupe de travail a approuvé les recommandations de l'atelier avec quelques amendements.

VII. POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES**RATIONALISATION DE LA DOUBLE APPARTENANCE AUX BRIGADES RÉGIONALES**

30. Il convient de rappeler que la cinquième réunion des MDSS a demandé à la Commission de mettre sur pied un groupe de travail qui sera chargé de rationaliser le problème de l'appartenance de certains Etats membres à plusieurs Brigades régionales. La DSOP de l'UA a fait savoir qu'elle n'a pas été en mesure de le faire, mais a demandé aux participants d'examiner la question.

31. **Discussions** Les experts ont été d'avis qu'une décision avait déjà été prise sur la question lors de la cinquième réunion des MADS et qu'il ne convenait pas que la présente réunion se penche à nouveau sur la question. Ils ont, en outre, estimé que l'appartenance à un ou deux CER/MR est une question de souveraineté nationale et de choix, et que celle-ci dépend de la capacité des pays concernés à remplir les obligations qui en découlent.

CHANGEMENT DE L'APPELLATION « FORCE EN ATTENTE »

32. Pour ce qui concerne le changement d'appellation de « Force africaine en attente », les experts et les représentants des régions se sont exprimés pour dire que l'appellation FAA devrait être maintenue pour le mécanisme continental et que les capacités au niveau régional deviennent des forces régionales en attente en vue d'une harmonisation de la nomenclature commune de la Force à tous les niveaux. Chaque région doit avoir la latitude de changer l'appellation de ses composantes pour se conformer à l'appellation Force régionale en attente.

RECRUTEMENT POUR LA DSOP

33. Les participants ont posé des questions sur le déséquilibre régional en ce qui concerne le recrutement du personnel actuel au sein de la DSOP, malgré les appels lancés lors de la troisième réunion ordinaire des Ministres de la Défense, de la Sécurité et de la Sûreté en vue du respect de l'équilibre régional. Ce point a été examiné à la lumière de l'appel lancé aux Etats membres par la Commission de l'UA pour qu'ils détachent à leur frais des éléments de police auprès de la DSOP. Ils ont donc conclu en recommandant ce qui suit :

- a. que le principe de l'équilibre régional soit respecté lors du recrutement du personnel en vue de pourvoir les 58 postes vacants que la Commission demande;
- b. que la procédure de recrutement de la Commission de l'UA soit scrupuleusement respectée;
- c. la Commission de l'UA devrait prendre des mesures urgentes pour fournir des informations supplémentaires (à savoir, les implications financières, les termes de référence) pour les 58 postes afin de permettre aux Etats membres de réagir de manière appropriée.

VIII. POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATIONS POUR LES CHEFS D'ETAT-MAJOR ET CHEFS DE SECURITE

34. Les experts ont pris note des efforts déployés par les Etats membres, les CER/MR, la Commission de l'UA et par nos partenaires au développement pour mettre en œuvre la FAA, compte tenu des progrès réalisés depuis la cinquième réunion ordinaire des ministres africains de la défense et de la sécurité. Ils ont donc recommandé à l'examen du Comité technique spécialisé de la défense, de la sécurité et de la sûreté :

- a. d'adopter la proposition relative à l'élaboration d'un règlement intérieur pour la réunion des experts dudit Comité, afin de lui permettre d'examiner les questions à fond et sans perte de temps;
- b. de mettre sur pied un Comité des Finances qui sera chargé de faire des propositions qui permettent de trouver des moyens prévisibles et durables, pour financer les missions de soutien à la paix de l'UA;
- c. de constituer, pour la Base Logistique continentale, une troisième mission d'évaluation dont les termes de référence devront être formulés sur la base de l'expérience de l'Organisation des Nations unies, en vue de déterminer les implications financières de l'ensemble des aspects. Toutefois, en raison des contraintes de temps, la Commission de l'UA devrait ensuite se voir accorder la prérogative de prendre une décision sur l'emplacement ;
- d. la Commission devrait être invitée à présenter les implications financières des besoins de la DSOP dans le domaine des systèmes d'information et de communication, et l'Afrique devrait chercher à financer elle-même ses besoins, en raison des responsabilités, qui sont les siennes et du caractère sensible des informations en cause;
- e. la Commission devrait pouvoir organiser les autres séminaires sur le concept de la CDR et l'harmoniser pour les actions futures;
- f. les personnes chargées d'élaborer le concept sur le transport stratégique devraient collaborer étroitement avec les régions qui ont déjà commencé à travailler sur le sujet afin d'enrichir le produit final. Le concept devrait porter également sur les aspects juridiques ;
- g. la Commission devrait être invitée à veiller à ce que l'Exercice AMANI-AFRICA se déroule dans les délais impartis et les Etats membres devraient être encouragés à détacher des fonctionnaires auprès de la DSOP à l'UA pour l'Exercice AMANI-AFRICA et à subvenir à leurs besoins pendant la période de leur détachement.

35. En ce qui concerne la mise en œuvre de la composante de la police :

- a. des bases de données sur la police de réserve devraient être mises en place à la Commission de l'Union africaine, pour les responsables des missions de police à un niveau stratégique, et dans les CER/MR, pour

les agents de police individuels (API) et les unités de police constituées (UPC) ;

- b. des mesures devraient être prises pour mieux sensibiliser les pays contributeurs en force de police, les chefs de la police et les chefs de la gendarmerie aux activités de police de la FAA ;
- c. des efforts devraient être entrepris pour augmenter les niveaux des effectifs à la Commission de l'UA. Le recrutement de commissaires de police à la Commission de l'UA devrait être considéré comme prioritaire ;
- d. il faut revoir à la hausse les dispositions relatives aux agents de police de réserve afin de faire passer le nombre des API par CER/MR de 240 à 720 ;
- e. il faut procéder à l'analyse des besoins en formation des agents de police et renforcer la mise en œuvre opérationnelle de la composante police de la FAA ;
- f. il faut que l'UA, les CER/MR en collaboration avec les PCP trouvent d'urgence une solution à la composition et aux capacités de la CDR de la police de la FAA ;
- g. il importe d'harmoniser de toute urgence les divergences existant dans la structure de la police à l'UA et au sein des CER/MR conformément aux fonctions essentielles identifiées.

36. Les mesures ci-après devraient être prises en ce qui concerne le développement de la composante civile :

- a. la Commission de l'UA et les CER/MR devraient collaborer en vue de la description des emplois pour les 60 postes et plus (qui ont été retenus) ainsi que pour élaborer le processus de recrutement à ces postes ;
- b. les CER/MR devraient commencer le processus d'identification et de recrutement pour les 60 postes et plus (ce qui correspond à une liste d'environ 300 à 400 personnes) ;
- c. une équipe composée de membres de la Commission de l'UA, des CER/MR devrait être mise sur pied pour élaborer une liste du personnel de la FAA sur la base des discussions de l'atelier. La mise au point de cette liste par l'UA et les CER/MR ne devrait pas empêcher l'UA de recruter directement, au cas où les personnes figurant sur la liste ne remplissent pas les conditions requises pour les postes vacants ;
- d. l'UA et les CER/MR devraient mettre au point des politiques en matière de ressources humaines pour les Opérations de soutien de la paix qui permettront de trouver des solutions aux besoins du personnel en mission ;

- e. les Etats membres devraient être informés des vacances de postes afin de leur donner la possibilité d'identifier les candidats potentiels et de soumettre leurs noms pour ces postes ;
- f. l'UA devrait consulter les États membres pour les vacances de postes ;
- g. les CER/MR devraient être en mesure de procéder à des recrutements pour les postes vacants ;
- h. l'UA devrait tenir compte de l'équilibre régional pour pourvoir les postes ;
- i. il faut harmoniser les potentialités et les capacités entre l'UA et les CER/MR ;
- j. la mise en place de la composante civile devrait, le cas échéant, suivre le même processus que celui des autres composantes de la FAA ;
- k. la Commission de l'UA devrait poursuivre le processus de recrutement à court terme (six mois) d'un expert civil pour l'aider à démarrer l'élément relatif à la planification civile de la FAA.

37. S'agissant de l'appartenance de certains Etats membres à une ou plusieurs brigades régionales, les experts ont été d'avis que celle-ci est une question de souveraineté nationale et de choix, et qu'elle dépend de la capacité des pays concernés à remplir les obligations qui en découlent. Toutefois, les Etats membres concernés ne devraient pas s'engager à envoyer le même nombre d'éléments de police à plus d'une brigade à la fois.

38. Pour ce qui concerne le changement d'appellation de « Force africaine en attente », les experts et les représentants des régions se sont exprimés pour dire que l'appellation FAA devrait être maintenue pour le mécanisme continental et que les capacités au niveau régional deviennent des forces régionales en attente en vue d'une harmonisation de la nomenclature commune de la force à tous les niveaux. Chaque région doit avoir la latitude de changer l'appellation de ses composantes pour se conformer à l'appellation Force régionale en attente.

39. En ce qui concerne le recrutement au sein de la DSOP, les participants sont arrivés à la conclusion ci-après :

- a. le principe de l'équilibre régional doit être respecté lors du recrutement du personnel en vue de pourvoir les 58 postes vacants que la Commission demande et la procédure de recrutement de la Commission de l'UA doit être scrupuleusement respectée;
- b. la Commission de l'UA devrait prendre des mesures urgentes pour fournir d'autres informations, à savoir, les implications financières, les termes de référence des vacances de postes respectives, pour les 58 postes afin de permettre aux Etats membres de réagir de manière appropriée.

IX. POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU RAPPORT

40. Le présent rapport a été adopté à l'unanimité par les experts, comme reflétant fidèlement les travaux de la réunion tenue à Addis Abéba les 11 et 12 mai 2009.

X. POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR 6 : CLOTURE

41. Pour clôturer la réunion, le Président a remercié tous les participants pour la richesse de leurs échanges de vue et pour leur coopération.

**SIXIEME REUNION DES CHEFS D'ETAT- MAJOR
ET DES CHEFS DES SERVICES DE SURETE ET
DE SECURITE AFRICAINS SUR LA MISE EN
ŒUVRE OPERATIONNELLE DE LA FORCE
AFRICAINNE EN ATTENTE**

**14 MAI 2009,
ADDIS ABEBA (ETHIOPIE)**

**EX CL/518 (XV)
Annexe II**

CONCLUSIONS

**CONCLUSIONS DE LA 6^{ème} REUNION DES CHEFS D'ETAT-MAJOR ET DES
CHEFS DES SERVICES DE SECURITE ET DE SÛRETÉ SUR LA MISE EN ŒUVRE
OPERATIONNELLE DE LA FORCE AFRICAINE EN ATTENTE**

1. La sixième réunion des Chefs d'Etat-major et des Chefs de la Sûreté et de la Sécurité s'est tenue au siège de l'Union africaine (UA) à Addis Abéba, le 14 mai 2009, en vue d'examiner les progrès réalisés dans la mise en place opérationnelle de la FAA depuis la cinquième réunion des Ministres de la Défense et de la Sécurité de l'UA, ci-après dénommée Comité technique spécialisé de la Défense, de la Sécurité et de la Sûreté (CTSDS), ainsi que pour étudier les propositions en vue de la poursuite du processus de mise en œuvre. La réunion a été précédée, du 11 au 13 mai 2009, d'une réunion d'experts au même endroit.
2. La réunion a été présidée par le Général de Division Alhadi Mofteh, Vice-Ministre de la Défense et de la Coopération de la Grande Jamahiriya. Le Commissaire en charge de la Paix et de la Sécurité a prononcé une allocution au cours de laquelle il a fait un bref historique et indiqué les objectifs de la réunion.
3. Les Chefs d'Etat-major et les Chefs des Services de Sûreté et de Sécurité ont donné la parole à l'Ouganda, pays contributeur de troupes à l'AMISOM, pour faire un exposé sur l'opération de soutien à la paix en cours dans ce pays. Ils ont ensuite examiné le rapport, ainsi que les recommandations des experts sur la mise en place opérationnelle de la FAA.
4. Le Président de la réunion d'experts a présenté les résultats de leurs travaux aux Chefs d'Etat-major et aux Chefs des Services de Sûreté et de Sécurité. Sur la base de cet exposé et des documents soumis par la Commission sur les progrès réalisés dans la mise en place opérationnelle de la FAA et des conclusions des travaux des experts, les recommandations suivantes ont été faites, qui seront soumises à l'attention du CTSDS :
 - a. un règlement intérieur devrait être élaboré pour la réunion des experts dudit Comité, afin de lui permettre d'examiner les questions à fond et sans perte de temps ;
 - b. un Comité des Finances devrait être mis en place qui sera chargé de faire des propositions qui permettent de trouver des moyens prévisibles et durables, pour financer les missions de soutien à la paix de l'UA et de la FAA ;
 - c. la décision relative à la Base logistique continentale a été renvoyée pour une nouvelle évaluation au CTSDS. Toutefois, la Commission de l'UA a recommandé qu'une nouvelle étude soit réalisée pour établir ce qui suit :
 - a. les coûts estimatifs du transport et des moyens de protection contre l'humidité ;
 - (ii) les frais incombant à la Commission de l'UA pour rendre la base pleinement opérationnelle ;

- (iii) les délais requis;
 - (iv) la participation des éléments des brigades régionales à l'évaluation et à la formulation des recommandations.
- d. la Commission devrait être invitée à présenter les implications financières des besoins de la Division de soutien aux opérations de paix (DSOP) dans le domaine des systèmes d'information et de communication, et l'Afrique devrait chercher à financer elle-même ses besoins, en raison de ses responsabilités et du caractère sensible des informations en cause;
 - e. la Commission devrait pouvoir organiser les autres séminaires sur le concept de la Capacité de déploiement rapide (CDR) et l'harmoniser pour les actions futures;
 - f. l'élaboration du concept de transport stratégique devrait se faire en étroite collaboration avec les régions qui ont déjà commencé à travailler sur ledit concept, afin d'enrichir le produit final. Le concept devrait également aborder tous les problèmes juridiques susceptibles de se poser à la suite de l'utilisation de ressources nationales à cet effet ;
 - g. la Commission devrait veiller à ce que l'Exercice AMANI-AFRICA se déroule dans les délais impartis, et les Etats membres devraient être encouragés à détacher des fonctionnaires auprès de la DSOP, à l'UA, pour l'Exercice AMANI-AFRICA et subvenir à leurs besoins pendant la période de leur détachement.
5. En ce qui concerne le développement de la composante police :
- a. des bases de données de la police de réserve devraient être mises en place à la Commission de l'UA, pour les responsables des missions de police à un niveau stratégique, et au niveau des CER/MR, pour les agents de police individuels (API) et les unités de police constituées (UPC)
 - b. des mesures devraient être prises pour mieux sensibiliser les pays contributeurs en force de police, les chefs de la police et les chefs de la gendarmerie aux activités de police de la FAA ;
 - c. des efforts devraient être entrepris pour augmenter les niveaux des effectifs à la Commission de l'UA. Le recrutement de commissaires de police à la Commission de l'UA devrait être considéré comme prioritaire ;
 - d. les dispositions relatives aux agents de police de réserve devraient être revues à la hausse afin de faire passer le nombre des API par CER/MR de 240 à 720, et celui des UPC de 2 à 6 par CER/RM ;
 - e. une analyse des besoins en formation des agents de police devrait être effectuée et la mise en œuvre opérationnelle de la composante police de la FAA devrait être renforcée ;

- f. l'UA, les CER/MR, en collaboration avec les PCP, devraient trouver d'urgence une solution à la composition et aux capacités de la CDR de la police de la FAA ;
- g. les différences existant dans la structure de la police à l'UA et au sein des CER/MR devraient être harmonisées de toute urgence, conformément aux fonctions essentielles identifiées.

6. Les mesures ci-après devraient être prises en ce qui concerne le développement de la composante civile :

- a. la Commission de l'UA et les CER/MR devraient collaborer en vue de la description des termes de référence pour les 60 postes et plus (qui ont été retenus), ainsi que pour élaborer le processus de recrutement à ces postes ;
- b. les CER/MR devraient commencer le processus d'identification et de recrutement pour les 60 postes et plus (ce qui correspond à une liste d'environ 300 à 400 personnes) ;
- c. une équipe composée de membres de la Commission de l'UA et des CER/MR devrait être mise sur pied pour élaborer une liste du personnel de la FAA sur la base des discussions de l'atelier. La mise au point de cette liste par l'UA et les CER/MR ne devrait pas empêcher l'UA de recruter directement, au cas où les personnes figurant sur la liste ne remplissent pas les conditions requises pour les postes vacants ;
- d. l'UA et les CER/MR devraient mettre au point des politiques en matière de ressources humaines pour les opérations de soutien à la paix qui permettront de trouver des solutions aux besoins du personnel en mission ;
- e. les Etats membres devraient être informés des vacances de postes afin de leur donner la possibilité d'identifier des candidats potentiels et de soumettre leurs noms pour ces postes. L'UA devrait consulter les Etats membres pour les vacances de postes. En outre, l'équilibre régional devrait être pris en compte lors du recrutement à ces postes ;
- f. les potentialités et les capacités devraient être harmonisées entre l'UA et les CER/MR ;
- g. la mise en place de la composante civile devrait, le cas échéant, suivre le même processus que celui des autres composantes de la FAA ;
- h. la Commission de l'UA devrait poursuivre le processus de recrutement à court terme (six mois) d'un expert civil pour l'aider à démarrer la planification des activités relatives à cette composante civile de la FAA.

7. S'agissant de l'appartenance de certains Etats membres à une ou plusieurs brigades régionales, les experts ont été d'avis que celle-ci est une question de

souveraineté nationale et de choix, et qu'elle dépend de la capacité des pays concernés à remplir les obligations qui sont les leurs. Il importe donc de laisser aux Etats membres concernés le soin de prendre la décision qu'ils jugeront approprié.

8. Pour ce qui est le changement d'appellation de « Force africaine en attente », les experts et les représentants des régions se sont exprimés pour dire que l'appellation FAA devrait être maintenue pour le mécanisme continental, et que les capacités au niveau régional devraient devenir des Forces régionales en attente, en vue d'une harmonisation de la nomenclature commune de la Force à tous les niveaux.

6. Concernant le recrutement à la DOSP, les participants ont recommandé que:

- a. l'UA respecte scrupuleusement les principes de la rotation, de la transparence et de répartition géographique équitable pour tous les postes au sein de la DOSP, conformément à la procédure de recrutement de la Commission de l'UA ;
- b. la Commission prenne de toute urgence des mesures pour fournir des détails supplémentaires, à savoir les implications financières, les termes de référence pour les 58 postes vacants, afin de permettre aux Etats membres de réagir de façon appropriée.

10. En ce qui concerne la question de la traduction, les participants ont recommandé que les documents de la réunion soient soumis dans toutes les langues de travail de l'UA en même temps.

EX CL/518 (XV)
Annexe III

**DECLARATION DE LA TROISIEME REUNION ORDINAIRE
DES MINISTRES AFRICAINS DE LA DEFENSE,
DE LA SURETE ET DE LA SECURITE,
ADDIS ABEBA (ETHIOPIE), 15 MAI 2009**

DECLARATION

1. Nous, les membres du Comité technique spécialisé sur la Défense, la Sûreté et la Sécurité (CTSDSS) de l'Union africaine (UA), nous sommes réunis, en notre troisième session ordinaire à Addis-Abéba (Ethiopie), le 15 mai 2009, en vue d'examiner les progrès réalisés dans la mise en place opérationnelle de la Force africaine en attente (FAA), d'identifier les défis futurs et de trouver les meilleurs moyens de parvenir à la mise en place opérationnelle de la FAA d'ici 2010. Notre réunion a été précédée de la sixième réunion des Chefs d'Etat-major et des Chefs des Services de Sûreté et de Sécurité, ainsi que de la réunion d'experts, du 11 au 14 mai 2009.
2. La réunion a été organisée dans le cadre des dispositions pertinentes :
 - a) de l'Acte constitutif de l'UA ;
 - b) du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS), qui, en son article 13, prévoit la création de la FAA aux fins de déploiement de missions de soutien à la paix, conformément à l'article 4, alinéas h) et j) de l'Acte constitutif, et stipule que la FAA est composée de contingents multidisciplinaires en attente, avec des composantes civiles et militaires, stationnés dans leur pays d'origine et prêts à être déployés rapidement, aussitôt que requis ;
 - c) du cadre stratégique relatif à la création de la FAA et du Comité d'Etat-major (CEM), tel qu'adopté lors de la troisième session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue à Addis Abéba en juillet 2004, qui prévoit, entre autres, la mise en place de cinq brigades régionales pour constituer la FAA.
3. Notre réunion nous a permis de faire le point des progrès réalisés dans la mise en place de la FAA, telle qu'énoncée dans le Protocole relatif au CPS. A cet effet, nous avons tenu compte de la Feuille de route N°II adoptée pendant la réunion consultative qui s'est tenue à Addis Abéba, en avril 2008, entre la Commission de l'UA, les CER/MR et les Chefs d'Etat-major et Commandants de brigade des Brigades régionales.
4. Tout en saluant les progrès notoires enregistrés dans de nombreux pays et régions, grâce aux efforts constants déployés au niveau de la Commission de l'UA, des CER/MR et des Etats membres, nous restons profondément préoccupés par le fléau des conflits incessants et l'instabilité sur le continent, qui causent des souffrances immenses pour les populations africaines et sapent les efforts en vue du développement socio-économique.
5. Compte tenu de ce qui précède, il importe d'intensifier les efforts visant à rendre la FAA pleinement opérationnelle en tant qu'instrument de mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) afin que le continent soit convenablement équipé pour faire face aux défis immenses auxquels il est confronté dans le domaine de la paix, de la sécurité et de la stabilité. A cet effet, nous :

- a) soulignons la nécessité de procéder de toute urgence à la mise en œuvre opérationnelle de la FAA, en tant qu'élément important de AAPS conçu pour appuyer les efforts des Africains dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits ;
- b) nous engageons à soutenir pleinement la Commission de l'UA, les CER/MR et nos pays respectifs dans les efforts qu'ils déploient pour assurer la mise en place opérationnelle de la FAA dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité d'ici 2010 ;

6. Dans l'évaluation des différentes mesures prises dans le cadre des dispositions pertinentes du Protocole relatif au CPS, nous voudrions :

- a) féliciter la Commission pour les initiatives qu'elle a prises, en étroite collaboration avec les CER/MR, en vue de mettre en œuvre le Cadre stratégique de la FAA, sur la base de nos recommandations, en particulier la formulation de la Feuille de route n° II de la FAA, les efforts qu'elle continue de déployer en vue d'améliorer le Concept relatif à la Capacité de déploiement rapide CDR), la Base logistique continentale (BLC), les activités liées au concept de transport stratégique, le concept des Unités de police constituées, le développement de la composante civile et l'élaboration d'un Plan de formation de la FAA 2009 – 2010, ainsi que les différents efforts déployés dans le domaine de la formation ;
- b) encourager la Commission et les CER/MR à poursuivre inlassablement leurs efforts afin de respecter la date butoir de 2010, en vue de la mise en place opérationnelle des différentes composantes de la FAA ;
- c) exprimer notre gratitude aux partenaires de l'UA au sein de la communauté internationale pour le soutien financier indispensable fourni au processus de formulation des documents de base de la FAA.

7. Afin de consolider les progrès réalisés à ce jour, et atteindre nos objectifs dans les délais impartis nous:

- a) approuvons la proposition relative à l'élaboration du règlement intérieur de la réunion des experts dudit Comité, afin de lui permettre d'examiner les questions à fond et sans perte de temps ;
- b) nous engageons à mettre en place un Comité des Finances qui sera chargé de faire des propositions qui permettent de trouver des moyens prévisibles et durables, pour financer les missions de soutien à la paix de l'UA ;
- c) compte tenu des tendances qui se sont dégagées lors de nos délibérations sur la question de la Base logistique continentale, nous avons décidé que :
 - (i) la priorité soit accordée à la mise en place des cinq dépôts logistiques régionaux,

- (ii) les rapports préparés par les experts mandatés par la Commission en 2008 et en 2009 doivent être distribués à tous les Etats membres,
 - (iii) la question de la base logistique continentale fera l'objet d'une décision ultérieure à la lumière de données complètes couvrant les aspects techniques, physiques, logistiques et financiers, ainsi que les délais d'opérationnalisation ;
- d) demandons à la Commission de soumettre les implications financières des besoins de la Division de soutien des opérations de la paix (DSOP) dans le domaine des systèmes d'information et de communication, et recommandons que l'Afrique cherche à financer elle-même ses besoins, en raison des responsabilités qui sont les siennes et du caractère sensible des informations en cause ;
 - e) prenons acte des activités en cours en ce qui concerne l'élaboration du concept relatif à la CDR de la FAA, et invitons la Commission à poursuivre ses efforts et à organiser les autres séminaires régionaux sur le concept de la CDR et à l'harmoniser pour les actions futures;
 - f) prenons en compte les activités en cours dans le domaine de l'élaboration du concept de transport stratégique, et demandons à la Commission de veiller à ce que les personnes chargées de cette tâche collaborent étroitement avec les régions qui ont déjà commencé à travailler sur ledit concept afin d'enrichir le produit final. Le concept devrait également couvrir les aspects juridiques ;
 - g) invitons la Commission à veiller à ce que l'Exercice AMANI-AFRICA se déroule dans les délais impartis. De même, nous encourageons les Etats membres à détacher des fonctionnaires auprès de la DSOP, à l'UA pour l'Exercice AMANI-AFRICA et à subvenir à leurs besoins pendant la période de leur détachement.
 - h) En ce qui concerne le développement de la composante de police, nous invitons la Commission à :
 - i. mettre en place des bases de données sur la police de réserve, pour les responsables des missions de police à un niveau stratégique, et dans les CER/MR, pour les agents de police individuels (API) et les unités de police constituées (UPC),
 - ii. prendre les mesures nécessaires pour mieux sensibiliser les pays contributeurs en force de police, les chefs de la police et les chefs de la gendarmerie aux activités de police de la FAA,

- iii. tout mettre en œuvre pour augmenter les niveaux des effectifs à la Commission de l'UA. Le recrutement de commissaires de police à la Commission de l'UA devrait être considéré comme prioritaire,
 - iv. revoir à la hausse les dispositions relatives aux agents de police de réserve, afin de faire passer le nombre des API par CER/MR de 240 à 720, et celui des UPC de 2 à 6 par CER/RM,
 - v. procéder à une analyse des besoins en formation des agents de police, à élaborer un programme et à renforcer la mise en place opérationnelle de la composante police de la FAA,
 - vi. trouver de toute urgence, en collaboration avec les CER/MR et les pays contributeurs de police (PCP), une solution à la composition et aux capacités de la CDR de la police de la FAA,
 - vii. harmoniser, de toute urgence, les différences existant dans la structure de la police à l'UA et au sein des CER/MR, conformément aux fonctions essentielles identifiées ;
- i) demandons à la Commission de prendre les dispositions ci-après en ce qui concerne le développement de la composante civile, à savoir:
- (i) collaborer avec les CER/MR en vue de la description des termes de référence pour les 60 postes et plus (qui ont été retenus), ainsi que pour l'élaboration du processus de recrutement à ces postes,
 - (ii) encourager les CER/MR à démarrer le processus d'identification et de recrutement pour les 60 postes et plus (ce qui correspond à une liste d'environ 300 à 400 personnes),
 - (iii) mettre en place une équipe composée de membres de la Commission de l'UA et des CER/MR qui sera chargée de dresser une liste du personnel de la FAA sur la base des discussions de l'atelier. La mise au point de cette liste par l'UA et les CER/MR ne devrait pas empêcher l'UA de recruter directement, au cas où les personnes figurant sur la liste ne remplissent pas les conditions requises pour les postes vacants,
 - (iv) mettre en place les directives en matière de ressources humaines pour les opérations de soutien à la paix afin de trouver des solutions aux besoins du personnel en mission et encourager les CER/MR à en faire de même,
 - (v) informer les Etats membres des vacances de postes afin de leur donner la possibilité d'identifier les candidats potentiels et de soumettre leurs noms pour ces postes. Consulter les Etats membres pour les vacances de postes et donner aux CER/MR la possibilité de recruter pour les postes vacants. En outre,

l'équilibre régional devrait être pris en compte lors du recrutement à ces postes ;

(vi) veiller à ce que les potentialités et les capacités soient harmonisées entre l'UA et les CER/MR ;

(vii) accélérer la mise en place de la composante civile qui devrait, le cas échéant, suivre le même processus que celui des autres composantes de la FAA ;

j. encourageons la Commission de l'UA à poursuivre le processus de recrutement à court terme (six mois) d'un expert civil pour l'aider à démarrer la planification des activités relatives à cette composante civile de la FAA.

8. S'agissant de l'appartenance de certains Etats membres à une ou plusieurs brigades régionales, les experts ont été d'avis que celle-ci est une question de souveraineté nationale et de choix, et qu'elle dépend de la capacité des pays concernés à remplir les obligations qui sont les leurs. Il convient donc de laisser aux Etats membres concernés le soin de prendre la décision qu'ils jugent appropriée.

9. Pour ce qui concerne le changement d'appellation de « Force africaine en attente », les experts et les représentants des régions se sont exprimés pour dire que l'appellation FAA devrait être maintenue pour le mécanisme continental, et que les capacités au niveau régional devraient devenir des Forces régionales en attente, en vue d'une harmonisation de la nomenclature commune de la force à tous les niveaux.

10. Concernant le recrutement à la DOSP, les participants ont recommandé que:

a) l'UA respecte scrupuleusement les principes de la rotation, de la transparence et de la répartition géographique équitable pour tous les postes au sein de la DOSP, conformément à la procédure de recrutement de la Commission de l'UA ;

b) la Commission de l'UA prenne de toute urgence des mesures pour fournir des détails supplémentaires, à savoir les implications financières, les termes de référence pour les 58 postes vacants, afin de permettre aux Etats membres de réagir de façon appropriée.

11. En ce qui concerne la question de la traduction, les participants ont recommandé que les documents de la réunion soient soumis dans toutes les langues de travail de l'UA en même temps.